



PREFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt
et de l'environnement

Pôle de l'économie agricole

Secrétariat de la CDPENAF

Commission Départementale de
Préservation des Espaces Naturels
Agricoles et Forestiers

Séance du 23 mars 2018

Affaire suivie par Evelyne ROGER
Tél. : 01.34.25.24.26.
evelyne.roger@val-doise.gouv.fr

Avis sur le PLU arrêté de la commune de Montmorency

La commune de Montmorency a arrêté son PLU par délibération du conseil municipal le 27 mars 2017. Ce projet de PLU a été présenté pour avis à la CDPENAF le 23 mars 2018.

La commission s'est prononcée sur :

- En zone agricole, **sont autorisées les extensions** des constructions à destination d'habitat existantes de plus de 40 m², **dans une limite de 10 m²** supplémentaire d'emprise au sol par période de 10 ans, à condition de respecter les règles des paragraphes « Emprise au sol » et « Hauteur maximale des constructions » ;
- En zone naturelle, **sont autorisées les extensions** des constructions à destination d'habitat existantes de plus de 40 m², **dans une limite de 10 m²** supplémentaire d'emprise au sol par période de 10 ans; à condition de respecter les règles des paragraphes « Emprise au sol » et « Hauteur maximale des constructions » ;
- La commune reconnaît avoir fait une erreur sur la rédaction du paragraphe du règlement concernant les caravanes et va le modifier.

La CDPENAF a émis un avis **FAVORABLE**.

La présidente de la CDPENAF

Sylvie PIERRARD